

Dans un même ordre d'idées, un spécialiste canadien des affaires internationales a rappelé l'importance de la primauté du droit dans les relations entre États. Le Canada doit affirmer plus clairement sa volonté de faire respecter l'autorité de la Cour internationale de Justice. "Il y a des cas, a-t-il dit, où la diplomatie du silence ne conduit à rien."

Pour ce qui concerne Contadora précisément, des tierces parties pourraient contribuer à son renforcement en l'aidant à désamorcer les problèmes et les conflits bilatéraux qui nuisent souvent au processus de paix. Au Salvador, le soutien de tiers profiterait certainement à l'Église catholique, qui agit comme médiateur entre le gouvernement et les forces révolutionnaires. Un tel appui aiderait aussi le Costa Rica à préserver sa neutralité; sur un plan concret, un groupe d'observateurs compétents (des Canadiens, peut-être) pourrait apaiser les tensions existant à la frontière entre le Costa Rica et le Nicaragua.

D'autres participants ont formulé les propositions suivantes : que les pays européens dénoncent clairement et publiquement la politique américaine dans la région (seule la Suède a agi en ce sens); qu'on accorde la priorité à l'attribution d'une aide politique, économique et militaire au Nicaragua; et que les tierces parties se portent activement et avec vigilance à la défense des droits de la personne.

5. Initiatives non gouvernementales

La discussion a principalement porté sur la création d'un "groupe Contadora de citoyens", qui comprendrait des représentants des Églises, des syndicats, des enseignants, des juristes et de divers organismes non gouvernementaux. Les membres de ce groupe pourraient influencer directement sur leurs homologues aux États-Unis et intervenir auprès du public par l'intermédiaire des médias.

Les participants ont reconnu que des organismes non gouvernementaux se font déjà remarquer au niveau international. Ils entretiennent des relations avec les gouvernements et ils bénéficient d'un soutien important dans le public. En outre, l'objectif des organisations humanitaires privées n'est plus seulement d'apporter une aide matérielle aux populations, mais de pourvoir à leur développement et de promouvoir la paix et la sécurité. Par conséquent, elles pourraient et elles devraient exercer des pressions et instaurer un régime d'aide "entre groupes" afin d'encourager une approche "coopérative" des problèmes et de répondre aux besoins